

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC30_060326

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 452-35,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de création et de vacance d'emplois de catégories A, B et C, communiquées au Centre de Gestion par les collectivités territoriales et établissements publics de son ressort qui lui sont, ou non, affiliés, conformément aux articles L. 313-4 et L. 452-36 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexe qui comporte 3 déclarations

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée au représentant de l'état en préfecture.

Ce document fait l'objet d'une diffusion publique sur le site <https://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à PAU le 06/03/2026



M Nicolas PATRIARCHE,

Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V06425092400 1331001	Conseiller des APS, Attaché, Ingénieur	Directeur Piscine Nayeo	Jury infructueux	35h00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	24/09/2025	DEJIC86_2609 25
V06423010091 6864001	Assistant socio-éducatif, Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, Conseiller socio-éducatif, Attaché, Attaché principal	Conseiller Technique	Annulation du recrutement	35h00	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	19/01/2023	DEJIC04_2001 23
V06426021900 0333001	Attaché, Ingénieur	Chargé de mission logiciels infrastructures routières	Absence de candidature adaptée	35h00	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	19/02/2026	DEJIC13_2002 26